

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, « Magasinier des bibliothèques », organisé par l'Université de Toulouse

La présidente de l'Université de Toulouse,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25/03/2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours de magasinier des bibliothèques, organisé par l'Université de Toulouse est composée ainsi qu'il suit :

Mme AZALBERT Stéphanie, Présidente de la commission, Université de Toulouse
Mr MARTY Laurent, Membre de la commission, Université de Toulouse
Mme LUNARDI Florence, Membre de la commission, Institut National Universitaire Champollion
Mme BART-GADAT Mélanie, Membre de la commission, Université de Toulouse

Article 2 : La présidente de l'Université de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 23/05/2025

La Présidente de l'Université de Toulouse

Odile RAUZY

